

Bulletin Officiel Canadien

Publié une fois par semaine par le
Directeur de l'Information.

Bureaux: Hope Chambers,
Rue Sparks, Ottawa.
Tél.: Queen 4055 et Queen 7711.

Le BULLETIN OFFICIEL CANADIEN est adressé gratuitement aux membres du Parlement, aux membres des Législatures provinciales, à la magistrature, aux journaux quotidiens et hebdomadaires, aux officiers de l'armée, aux maires et aux maires de poste des villes et des villages, à tous les fonctionnaires publics et aux institutions qui sont en mesure de répandre les nouvelles officielles.

Prix de l'abonnement.
Un an... \$2.00
Six mois... 1.00

Tous les chèques, mandats, traites, doivent être faits payables à: CANADIAN OFFICIAL RECORD, Ottawa.

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ EN CONSEIL N° 2206.

"Le Comité du Conseil Privé constate de plus, que, cette guerre étant le fait de tout le peuple canadien, il est désirable que le peuple tout entier soit tenu aussi complètement au courant que possible des actes du gouvernement concernant la conduite de la guerre, aussi bien que de ceux concernant la solution de nos problèmes domestiques, et pour atteindre ce but, il est d'avis qu'un BULLETIN OFFICIEL devrait être fondé et publié une fois par semaine pour faire connaître les mesures prises par le gouvernement en rapport avec la guerre, et, d'une façon générale, la participation à tous les degrés de la nation à la guerre."

LES ARCHIVES CANADIENNES ET L'HISTOIRE DE LA GUERRE

On a fait la collection d'une masse de documents, films et photographies qui serviront aux historiens du grand conflit.

Histoire de l'effort canadien.

Après le devoir de gagner la guerre, vient le devoir d'écrire l'histoire de la guerre. A ceux qui sont morts, à ceux qui ont combattu, à la nation entière qui a lutté et souffert pour le triomphe, on doit d'ériger, comme des monuments, des livres qui disent quels furent dans la lutte les idéals du pays, la vaillance des troupes et la fermeté du peuple. A la génération qui grandit, à la postérité en marche, il convient aussi de faire connaître les principes inspirateurs des aïeux pour qu'à leur tour elles sachent continuer la tradition et le règne du droit. L'histoire du présent est un devoir, car c'est la gloire d'aujourd'hui et c'est la leçon de demain.

Comprenant cette vérité, le gouvernement, dès 1914, la mit en pratique. Il commença par nommer un historiographe (eye witness) lord Beaverbrook, alors Max Aitken, chargé d'accompagner les troupes en campagne et d'écrire des bulletins de leurs opérations. C'est ainsi que dès l'arrivée des troupes canadiennes en France, le peuple put périodiquement connaître les faits et gestes de nos contingents. Ces bulletins de l'armée canadienne furent ensuite réunis en volume et "Le Canada dans les Flandres" mit à la portée

IL DÉCIDERAIT DU PARTAGE DE L'EMPRUNT DE LA VICTOIRE

Une déclaration du ministre des Finances dit:

"La question du partage des montants acceptés aux souscripteurs de l'emprunt de la Victoire fait actuellement l'objet de l'étude du ministère des Finances. La politique du ministère sera d'accepter la plus grande partie possible de l'emprunt, tout en tenant compte de la nécessité de maintenir le marché des valeurs de l'emprunt de la Victoire et des nécessités financières du pays. Un grand nombre de compagnies d'assurance et d'autres institutions financières importantes ont souscrit un montant maximum représentant

de chacun l'histoire immédiate de la guerre.

Mais le devoir d'un gouvernement n'est pas d'écrire l'histoire à la disposition des historiens.

Sous l'impulsion de lord Beaverbrook, le bureau de l'historiographe grandit, se développa. En plus de la publication des dépêches périodiques, il devint le dépôt de tous les documents militaires: ordres, rapports, plans, cartes, photographies, etc. A ces archives proprement dites, s'ajoutèrent bientôt des collections subsidiaires. On recueillit des films des troupes à l'entraînement et en campagne; des photographies de tous les militaires décorés; la série des insignes et des boutons régimentaires; des reproductions en couleur des drapeaux des bataillons; des plans et des dessins des hôpitaux et des camps, etc., etc. Enfin un groupe d'artistes fut chargé de peindre les portraits des généraux canadiens ainsi que les batailles importantes, et de faire des croquis des plus importants endroits historiques. Ainsi sont constituées jour par jour nos archives des opérations militaires, où les historiens pourront aller librement puiser.

En 1916, comme travail préliminaire à la réception et à la classification des documents de la guerre lors de la paix, le gouvernement décida de dresser un inventaire de l'effort militaire, financier et économique du Canada et des provinces dans le conflit mondial. Une commission, sous la direction du lieutenant-colonel A. G. Doughty, C.M.G., entreprit cette besogne. Une section européenne se rendit en Angleterre et en France, et après plusieurs mois de travail, revint avec une série de rapports, formant en tout quinze volumes, maintenant déposés aux Archives d'Ottawa. Sur chaque unité militaire et sur chaque département administratif, cette collection contient un rapport décrivant sa création, sa composition, son travail, ses classes de documents et leur destination.

De valeurs nécessairement inégales, ces rapports n'en contiennent pas moins une compilation infiniment précieuse, qui couvre tout le champ de notre participation militaire, lors des opérations actuelles en campagne. Certaines de ses parties sont pratiquement définitives. L'histoire de l'administration financière, du service médical et du système d'entraînement, entre autres, forment des chapitres absolument complets. Le

la part de leurs revenus qu'elles pouvaient ainsi engager durant la prochaine année. La demande des prêts aux cultivateurs est considérable et prend sans cesse de l'importance, et il est désirable que l'on réponde à cette demande dans l'intérêt de la production agricole de l'année prochaine. Les provinces et les municipalités désireront aussi emprunter de l'argent pour des fins de reconstruction, et on croit opportun qu'il y ait une balance de fonds à prêter afin de rencontrer ces besoins. Le principe du partage sera déterminé d'ici à quelques jours."

tout constitue une synthèse unique, en même temps qu'il groupe une mine de précieux renseignements, qu'il fallait recueillir sur-le-champ et sous peine de les perdre à jamais. A partir du départ de Valcartier, on peut y suivre le mouvement et le développement continu de l'effort canadien. L'historique particulier de chaque service s'y trouve offrant la matière essentielle de l'histoire générale.

Dans l'intervalle, la section canadienne de la commission s'était mise à l'œuvre. Elle y est encore. Elle a d'abord fait un exposé du travail de guerre de chaque ministère du gouvernement actuel; puis passant aux provinces, elle a fait l'historique de leur contribution en argent et en œuvres à la cause commune. Chaque jour, les rapports se groupent qui, pris ensemble, montreront la somme totale de l'effort national canadien, fédéral et provincial, dans la guerre.

Le tout—rapports de la section européenne et rapports de la section canadienne—présentera, en forme nécessairement sommaire, mais suffisamment complète, — un tableau, pièce par pièce, de l'immense effort accompli par notre peuple en Europe et au Canada pour amener le triomphe du droit et de la justice. C'est un travail infiniment précieux de coordination et de compilation, qui servira de base et de guide à l'historien pour utiliser les innombrables documents de nos archives de guerre.

POMMES DE TERRE POUR L'EXPORTATION.

Une évaluation révisée de la récolte des pommes de terre au pays, d'après les chiffres recueillis par la Commission des vivres du Canada, indique pour six provinces un surplus de 28,343,000 boisseaux pour l'exportation, en sus de toutes les demandes locales pour fins d'alimentation aussi bien que de semence. L'Alberta, la Saskatchewan et l'Ontario n'ont pas de surplus.

Des gelées précoces et une sécheresse prolongée ont réduit la production en dessous du rendement normal dans ces provinces. Tout au contraire, Québec, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba ont rapporté un surplus remarquable de 24,500,000 boisseaux. La balance de 3,933,000 boisseaux est répartie parmi l'Île du Prince-Edouard, la Nouvelle-Ecosse et la Colombie-Britannique.

L'ARRÊTÉ EN CONSEIL CONCERNANT LES SUCCÉDANÉS A ÉTÉ BIEN OBSERVÉ

Degré d'efficacité atteint lorsque ces règlements ne furent plus nécessaires.

Comme preuve du bon fonctionnement de l'administration chargée du contrôle des vivres, la Commission des vivres du Canada mentionne le degré d'efficacité atteint lors de la révocation des règlements concernant l'usage des succédanés de la farine de blé. Aux termes de ces règlements, les boulangers devaient employer 10 pour 100 de succédanés et faire des rapports hebdomadaires des quantités employées. Les rapports du mois de septembre indiquent que toutes les provinces employaient plus que les 10 pour 100 obligatoires, et moins que la livre de sucre obligatoire et moins de deux livres de gras par baril de farine, faisant ainsi plus que ce que leur demandait la Commission des vivres. A Montréal, 100 pour 100 des boulangers avaient fait leur rapport hebdomadaire lorsque fut publié l'arrêté en conseil révoquant ces règlements, tandis que pour toute la province de Québec, 91 pour 100 des boulangers avaient fait leurs rapports.

Les graines de mauvaises herbes au Canada.

Bien qu'il n'y ait qu'un petit nombre de graines de mauvaises herbes qui soient trouvées parmi la graine de trèfle rouge en quantité suffisante pour en faire interdire la vente en vertu de la loi des grains de semence, il est cependant important que les graines de semences soient aussi pures que possible. Il est difficile de dire combien impérieuses pour le sol et pour les bestiaux peuvent être les graines de mauvaises herbes mêlées aux graines de trèfle rouge. C'est pourquoi les fermiers devraient consulter avec soin la brochure S-2 préparée par l'analyste officiel des graines de semence et venant d'être publiée par la branche des graines de semence du ministère de l'Agriculture, à Ottawa. La loi des graines de semence interdit la vente de graines de trèfle rouge quand elles contiennent plus de 80 graines nuisibles ou 400 de toutes les sortes de graines de mauvaises herbes à l'once. La brochure dont nous parlons, et que l'on peut se procurer gratuitement à la branche des publications, Ottawa, indique le chiffre maximum de graines de mauvaises herbes à l'once qui est toléré dans les graines de mil, de trèfle rouge, d'alfalfa et de petit trèfle; elle donne avec précision les moyens à prendre pour purifier les graines de semence. Elle renseigne sur la prévalence relative des mauvaises graines, sur la manière de les détruire, de les reconnaître, sur la procédure à suivre pour envoyer des graines au département de l'Agriculture pour y être examinées. La brochure contient des illustrations de mauvaises graines les plus répandues et des tamis à employer pour les enlever des récoltes.

Le gouvernement des États-Unis a réservé pour son usage, quarante-cinq pour cent des tomates mises en conserve en Californie, ce qui représente environ 30,000,000 de boîtes et toute la récolte des tomates empaquetées solides. L'industrie de la farine d'avoine aux États-Unis publiait récemment un sommaire, indiquant l'augmentation toujours croissante de l'emploi de la farine d'avoine dans l'alimentation humaine. Aux États-Unis, dix-sept moulins produisent le rendement total du gruau et de l'avoine concassée.